

environnement

Les faucons d'Albert ont le droit de rester

Par Camille Dicrescenzo | Publié le 05/05/2015 | 12:13, mis à jour le 05/05/2015 | 12:13

189

f Partager

Tweeter

g+ Partager



© France 3 Picardie

L'association Nos Amis Les Oiseaux (NALO) avait déposé un recours contre l'arrêté préfectoral qui autorisait l'introduction de trois faucons pèlerins à Albert. Le tribunal administratif a tranché. La plainte a été rejetée.

Par ailleurs, le tribunal précise que l'autorisation est valable jusqu'en juillet 2021 sous réserve d'un suivi des oiseaux, d'un suivi des proies, d'un bilan annuel sur les coûts et l'efficacité de l'action, d'un retour d'expérience devant le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Trois rapaces pour une mission

Nés en captivité et élevés au sommet de la basilique, les trois rapaces ont été introduits au printemps 2014 pour lutter contre l'invasion des pigeons.

Ce projet avait fait réagir l'association [Picardie Nature](#) qui dénonçait l'inutilité de cette expérimentation.

Un an après, la commune est satisfaite. Les trois faucons ont rempli leur mission.

Chaque année, le nettoyage des fientes et des dégâts causés par les pigeons coûtaient près de 20 000 € à la municipalité.

Un retour incertain

Les rapaces peuvent donc restés sur les toits de la basilique mais ... Partis en migration cet hiver, ils n'ont pas encore réapparu dans le ciel albertin avec certitude.

Les habitants scrutent le ciel chaque jour. D'après certains observateurs, les pigeons ont changé de comportement depuis un mois et se seraient dispersés...signe peut-être du retour espéré, selon la mairie.

189

f

Tweeter

g+